

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE



**Mairie de
BOUHANS-LÈS-LURE**
70200

Bulletin MUNICIPAL

OCTOBRE 2019 - N° 60

SOMMAIRE

- MOT DU MAIRE
- INFORMATIONS UTILES
- DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- TRAVAUX ET ECOLE
- ANIMATIONS DU VILLAGE
ET
CIVISME
- ASSOCIATION PARENTS ELEVES ET ETAT CIVIL
- CONTACTS



Le mot du maire



Bonjour,

J'espère que la rentrée s'est bien passée pour tous et principalement pour les enfants...

L'été a été très chaud.

Et malheureusement, la sécheresse de ces deux étés ont fortement marqué notre forêt communale. Les peuplements de résineux ont été fragilisés par un manque de précipitations et des températures excessives. Un fort développement de scolytes (insectes ravageurs) a mis à mal nos épicéas c'est pour cette raison que plusieurs centaines m³ de bois ont été coupés.

Comme d'habitude vous retrouverez dans ce bulletin tous les travaux réalisés ou en cours de réalisation.

Ce bulletin est le dernier à paraître avant la prochaine échéance électorale. Je profite de ce mot pour remercier tous mes adjoints et conseillers, conseillères qui ont travaillé à mes côtés durant ce mandat ainsi que le personnel communal.

Je vous souhaite bonne lecture de ce nouveau bulletin.

Éric FRECHIN.

VIGILANCE

3 VOLS ONT EU LIEU DANS LE VILLAGE RECEMMENT

(VOL DE VELOS DANS UN GARAGE, VOL DE BIJOUX DANS UNE MAISON, VOL DE LAPIN)

Incendie chez Bernard LAMBOLEY
17 pompiers et 3 véhicules ont été mobilisés pour maîtriser le sinistre



horaires d'ouverture du secrétariat :

Jeudi : 9 h 00 - 17h
Vendredi : 13 h 30 - 17h

(Permanence du maire le Jeudi après-Midi)

Nous contacter:

Tel: 03.84.30.10.03
Mail: mairie.bouhansleslure@wanadoo.fr
Site Internet: <https://bouhans-les-lure.fr>

Aide pour vos démarches administratives:

www.service-public.fr

Ou par téléphone le **3939** est accessible du lundi au vendredi de 8 h à 19 h et le samedi de 9 h à 14 h, au tarif de 0.12 € la minute à partir d'un poste fixe.

Recensement Citoyen (Militaire)



Les jeunes doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire. Les intéressés doivent se présenter en mairie munis du livret de famille des parents.

Le représentant légal du jeune peut demander son inscription sur la liste communale.

Attention : Si la démarche n'est pas faite, le jeune n'obtiendra pas son attestation de recensement et celle-ci devra être obligatoirement être présentée lors d'un examen, d'un concours ou même pour l'inscription à l'auto-école.

Ne manquez pas le recensement !

Permanence Parlementaire:

Christophe LEJEUNE, député de la Haute-Saône, a installé sa permanence:
5 Rue Georges Colomb à Lure, **Téléphone: 03.84.20.62.02**

Son bureau est ouvert au public

Le Lundi de 14h à 16h30

Le Mardi et Jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30

Le Mercredi et vendredi de 9h à 11h30

Location salle communale

Vous avez un repas de famille de prévu et votre maison est un peu petite pour accueillir vos invités... La salle des fêtes de la commune peut être une solution. Pour 50€ le week-end, la salle, la cuisine et la vaisselle est à votre disposition. Au vu du prix attractif et dans un souci de garder ce lieu en bon état, la location est **EXCLUSIVEMENT** réservée aux habitants de la commune et aux personnes majeures.

Nouveaux arrivants dans le village :

Les nouveaux habitants de notre commune, à qui nous souhaitons la bienvenue, sont priés de venir se faire connaître en Mairie munis de leur livret de famille.

Les Délibérations du 1er Semestre

Séance du 15 mars 2019

- Non utilisation du droit de préemption pour les parcelles cadastrées section B n°135, 136, 137, 138 et 317.
- Non utilisation du droit de préemption pour les parcelles cadastrées section B n° 381 et 150.
- Non utilisation du droit de préemption pour les parcelles cadastrées section ZE n° 70.
- Remboursement par l'assurance d'un dégât des eaux à l'école pour la somme de 3 791.40€
- Choix du prestataire ISPIRA pour la mesure de la qualité de l'air de l'école pour la somme de 1 510€HT
- Programme de travaux en forêt 2019:
 - ONF: plantation dans la parcelle 34r pour la somme de 3 102€HT

Séance du 5 Avril 2019

- Approbation du Compte de gestion et du Compte Administratif 2018 comme suit:

| | Fonctionnement | investissement |
|-------------------|-------------------|----------------|
| Dépenses | 199 870.95€ | 48 723.80€ |
| Recettes | 213 998.19€ | 18 518.43€ |
| Report | 107 234.13€ | - 2530.89€ |
| Résultat | 121 361.37€ | -32 736.26€ |
| Restes à réaliser | | - 19 103.32€ |
| SOLDE | 69 521.79€ | |

- Vote du Budget Primitif 2018 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 313 677€

Recettes : 313 677€

INVESTISSEMENT

Dépenses : 152 841€

Recettes : 152 841€

- Vote des taux d'imposition 2019 **inchangés** :

⇒ Taxe habitation : 11.19%

⇒ Foncier bâti : 8.86%

⇒ Foncier non bâti : 35.39%

- Le Conseil Municipal offre la Carte Avantages Jeunes aux habitants de la commune âgés de 11 à 20 ans (Nés entre 1999 et 2008)
- Demande de subvention au titre de l'aide départementale pour les travaux de voirie qui seront réalisés par l'entreprise STPI pour la somme de 5 600€HT
- Délibération de principe pour s'opposer à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune.
- Adhésion au service RGPD (Règlement Général de la protection des données) du centre de gestion 54.
- Budget Annexe "Eau": Dépense et recettes d'exploitation: 29 600€

Séance du 18 Avril 2019

- Institution du temps partiel et modalité d'exercice pour les agents concernés
- Remboursement par l'assurance d'un dégât lors de la location de la salle des fêtes pour la somme de 4 868€.
- Mise en place d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole
- Avance budgétaire remboursable de 10 000€ du budget principal au budget annexe "Eau"
- Décision Modificative n°1 du budget .
- Budget Annexe "Eau": Décision Modificative n°1 du budget
- Budget Annexe "Eau": demande de subvention pour le renouvellement du réseau eau potable situé 'Route d'Amblans"
- Don d'un Chêne pour la reconstruction de Notre Dame de Paris

Séance du 13 septembre 2019

- Non utilisation du droit de préemption pour les parcelles cadastrée section B n° 422
- Non utilisation du droit de préemption pour les parcelles cadastrée section ZB n° 13
- Renégociation du taux du prêt pour le réaménagement de la Mairie qui passe de 3.75% à 2.45%
- Budget Annexe Eau: Prêt de 20 000€ pour les travaux sur le réseau d'eau potable
- Budget Annexe Eau: Décision modificative du budget n°2
- Reprise des Concessions à l'état d'abandon dans le cimetière

Les travaux

Syndicat d'Assainissement du Bassin du Bourbier



Le bruit ne semble pas perturber la faune locale...

La mise en conformité des réseaux d'assainissement et des lagunes qui a débuté début avril avance bien. Les travaux sur le réseau et le terrassement réalisé par l'entreprise STPI sont terminés. L'entreprise Piacentini et ses sous-traitants s'activent désormais sur les stations d'épuration d'Adelans et de Bouhans. Les travaux devraient être terminés avant la fin de l'année.

Remplacement du 3eme bassin des lagunes qui accueillera prochainement la rhizosphère (filtre planté de roseaux)



Le réseau d'eau potable...

En vous promenant un peu dans le village, vous avez sûrement croisé Bernard LAMBOLEY avec sa mini-pelle qui se bat constamment pour limiter les fuites sur les canalisations d'eau potable...



Le réseau est vieillissant. Avec l'état de sécheresse ainsi que l'achat d'eau à la Communauté de communes du Pays de Lure nous faisons notre maximum pour limiter les fuites. Des fuites ponctuelles sont régulièrement réparées et le réseau de la Route d'Amblans a été entièrement refait pour la somme de 16 333€HT. Les subventions de l'Etat et du département couvriront 45% des dépenses de cette opération.

Création d'une desserte forestière.

Une piste forestière de 692 mètres a été créée par l'entreprise Maillard pour pouvoir accéder à la parcelle n°43 de la forêt communale afin de pouvoir l'exploiter.

Coût de l'opération: **9 413.95€**

DEPENSES

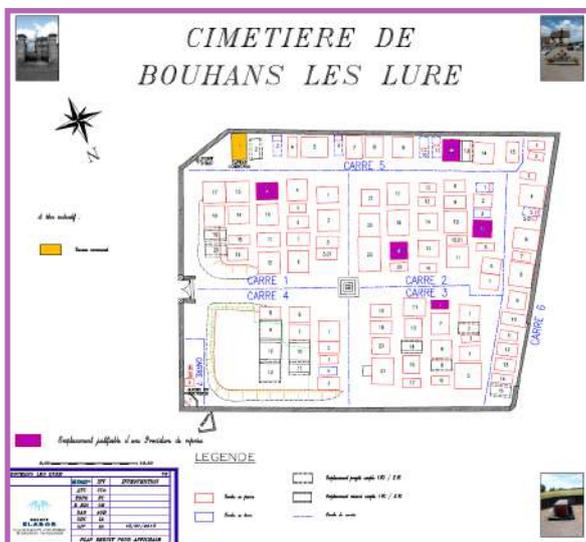
| | |
|----------------|------------|
| Travaux | 17 257.95€ |
| Maîtrise œuvre | 2 200€ |

RECETTES

| | |
|------------------------|--------|
| Subvention Europe | 6 328€ |
| Subvention département | 3 716€ |



Cimetière



Manquant de place dans le cimetière communal, il y a 4 ans maintenant nous avons entamé une procédure de reprise des concessions...

La reprise des concessions définitivement constatées en état d'abandon ayant été prononcée par délibération lors du Conseil Municipal du 13 septembre, elles sont redevenues du terrain commun. Les travaux de relevage des tombes pourront être réalisés. (tombes matérialisées en violet sur le plan)

Cet hiver, la commune a déjà repris 13 tombes sans titre de concession. Les travaux ont été réalisés par une entreprise spécialisée avec toute la décence requise et tout le respect dû aux défunts.

Ecole et RPI

Les 89 élèves de Adelans, Amblans, Bouhans et Genevreville sont repartis comme suit :

| SITE | CLASSE | ENSEIGNANT | EFFECTIFS |
|---------|------------------------|--------------------|-----------|
| BOUHANS | Maternelles (PS et MS) | Mme Minervini | 21 |
| AMBLANS | GS/CP | | 21 |
| | CE1/CE2 | Mme Gaussin-Pernot | 24 |
| ADELANS | CM1/CM2 | Mme Cheviron | 23 |

Remise des dictionnaires.

Le 20 septembre, les enfants du RPI entrants en CP et au collège on reçu leur traditionnel dictionnaire.

La commune a offert 7 dictionnaires (4 aux élèves de CP et 3 aux élèves de 6eme.)



Animations Villageoises

Beaucoup de monde aux rdv traditionnels

Les aînés du village ont bien débuté l'année en partageant comme chaque année un bon repas avec le conseil municipal et les employés communaux.

Le traiteur Carteron a régalé cette petite troupe, représentant tout de même 45 personnes, avec un délicieux menu.

Les personnes ne pouvant pas se déplacer ont reçu, juste avant Noël, un colis de gourmandises en tout genre.



Repas des anciens, le 13 janvier

Repas du 14 juillet

Comme vous le savez désormais depuis de nombreuses années, le traditionnel feu du 14 juillet a été troqué contre un repas champêtre où la commune invite les villageois.

Cette année encore, malgré la pluie, vous avez été nombreux, près de 154 personnes, à répondre présents. Dans une ambiance bon enfant,

anciens et nouveaux habitants ont pu se rencontrer, avec la présence de Jeane, Miss 13-15 ans Haute-Saône qui depuis début octobre a pris du galon en devenant Miss 13/15 Franche-Comté 2019!



Présence Verte a pour objet de promouvoir un service de téléassistance permettant aux abonnés d'avoir de l'aide en appuyant sur un simple bouton...

Depuis 2014, la commune prend en charge les frais d'installation du dispositif de téléassistance (31€).



Cartes Avantages Jeunes

Le Conseil Municipal a décidé de proposer, à **titre gratuit**, la **Carte Avantages Jeunes** Haute-Saône aux jeunes de la commune ayant entre 11 et 20 ans.

47 cartes d'une valeur de 7€ ont été distribuées

Civisme

Nous enregistrons aujourd'hui beaucoup trop de plaintes à la mairie concernant les bacs à ordures qui restent dans la rue en permanence, les animaux errants et agressifs, les nuisances sonores, les propriétés non entretenues... Un brin de bon sens, un peu de respect et tout ira mieux!

Les jeunes montrent l'exemple!

Bravo et merci au p'tit groupe d'Ado qui ont pris 2 heures de leur temps pour nettoyer le village en ramassant ce qui n'a rien à faire dans la nature ...



Elly, Thomas, Thibaut et Emma avec leur "récolte" »

A quelle vitesse se dégradent naturellement nos déchets ?



- | | | |
|----|---------------------------|-------|
| A) | Mégots cigarette | |
| B) | Chewing-gum/papier bonbon | |
| C) | Canette | |
| D) | Sac en plastique | |
| E) | Bouteille en plastique | |
| F) | Briquet | |



Réponses: A: de 1 à 2 ans (1 mégot est susceptible à lui seul de polluer 500 litres d'eau, 1 m3 de neige est pollué par 1 mégot), B: 5 ans; C: 100 ans; D: 450 ans; E: de 100 à 1000 ans; F: 100 ans

Les conteneurs ne sont pas une décoration alors rentrons les !



Les conteneurs doivent être sortis le soir la veille du jour de collecte et rentrés le jour même. Sortir et rentrer ses poubelles est une obligation et un geste citoyen aussi. Au-delà de la pollution visuelle, la présence intempestive des poubelles sur les trottoirs constitue un obstacle contraignant pour les poussettes, les piétons et les personnes à mobilité réduite obligés d'emprunter la chaussée pour les contourner. Rentrer ses poubelles c'est donc aussi penser à la sécurité de chacun !

Un petit geste pour un meilleur vivre ensemble et pour des rues plus belles et plus sécurisées !

PAS DE BACS SUR LE DOMAINE PUBLIC!!!

Les bacs de tri et d'ordures ménagères doivent être sortis la veille au soir pour le ramassage du lendemain. En dehors des jours de collecte les bacs doivent être rentrés sur votre propriété.

Certains habitants de la rue du Château et de la rue du grand puits sont particulièrement concernés.

En dehors des jours de collecte, je rentre mon bac !



Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 19h30

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Animaux



Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, divagation et bruit de manière répétée et intempestive.

Merci de penser également à la sécurité du facteur. La poste nous a rapporté plusieurs morsures de chiens dans le secteur!

Merci également de ramasser les déjections canines.

Association des parents d'élèves

Les Mômes des 4 Villages

Petit rappel sur le but de l'association :

- Permettre aux familles de se rassembler autour de projets communs dans le cadre de la scolarité de leur enfant,
- Organiser et animer des activités ou manifestations destinées à soutenir l'action éducative des enseignants dans le cadre du projet d'école,
- Favoriser et développer les activités et sorties des enfants du R.P.I, tout au long de l'année, par le biais de manifestations à visée commerciale, ventes diverses ... dont les bénéfices seront utilisés à destination des enfants du R.P.I.

Membres du bureau :

Président : Mr KALAI Mohamed
 Vice-présidente : Mme MENIGOZ Joëlle
 Trésorière : Mme PRESOTTO Rachida
 Secrétaire : Mme LAURENCY Aurélie
 Secrétaire adjoint : Mr GREVILLOT Mick-

Ce premier semestre 2019 a été aussi riche que les dernières années en événements et manifestations :

Vente de Fromages (comté et mont d'or) et saucisses en février 2019

Marché aux fleurs et potager :

L'association des parents d'élèves a organisé son marché aux fleurs, en partenariat avec l'horticulteur GIGON Patrick, le dimanche 5 mai de 10 h à 17h, dans la cour de l'école de Bouhans lès Lure. Ont été proposés à la vente plantes, arbustes, plants et plantes comestibles et aromatiques... avec buvette. Dès samedi, le groupe se mobilisait pour installer les étals. Malgré la fraîcheur, les chalandes se sont succédés tout au long de la journée de dimanche afin de se procurer fleurs et plantes et aussi trouver un moment pour se rencontrer et échanger. Certains sont venus de bien loin, la notoriété du marché dépassant les limites du village.

Petite nouveauté cette année, la vente de pizza cuite dans le four à pain de Bouhans les Lure. L'association Le Bodingos, qui l'utilise régulièrement et notamment pour la fête du pain, nous a autorisé à nous servir cet édifice du patrimoine culturel de la commune.

Sans oublier un petit détour vers le stand de concours de pots de fleurs décorés, organisé par Mlle HENRIOT Cindy, qui a vu 3 gagnants remportés des cartes cadeaux Leclerc :



Voici les pots de fleurs décorés par les enfants et finalistes au concours.

Dilemme pour les maires : quel pot de fleur choisir ?

Les parents d'élèves remercient les personnes qui se sont déplacées et leur donnent rendez-vous l'année prochaine.

Soirée dansante :

Suite à notre réunion de bureau du jeudi 13 juin 2019 et après les retours des inscriptions pour la soirée dansante du samedi 22 juin 2019, nous avons été dans l'obligation d'annuler cette fête de fin d'année.

N'oublions pas que les bénéfices des actions servent à diminuer voir même assurer totalement la part financière des projets scolaires.

Remerciements :

Au nom de tous les membres de l'association, nous remercions les maires du RPI, les familles pour leur générosité et les parents bénévoles qui nous consacrent leur temps libre.

État civil

Les naissances

Loukina SAUVAGE fille de David Sauvage, née le 15 janvier 2019



Louis fils de Lucile GULOT et Gérald PICHOT , né le 24 janvier 2019

Lauralyne fille de Justine Wullaume et Jean-Philippe COULON , née le 28 juin 2019

Les décès

Marcel JARDOT, Décédé le 25 février 2019 , à l'âge de 81 ans.



René GARRET Décédé le 18 avril 2019 à l'âge de 84 ans.

Marc LAMBOLEY, Décédé le 1er mai 2019 à l'âge de 70 ans.

Bruno Munier Décédé le 23 juillet 2019 à l'âge de 78 ans.

Contacts utiles



Communauté de commune du Triangle Vert

27 grande Rue 03.84.95.89.88
70240 Saulx (Ordures Ménagères, Centre de loisirs, périscolaire...)

1 bis rue de l'Eglise 03.84.94.78.95
70200 Quers (Relais Service Public, Espace Public Numérique...)

Eau et Assainissement

Eau (gestion communale) 03.84.30.10.03
6 grande rue
70200 Bouhans Lès Lure

Syndicat d'Assainissement du Bourbier 03.84.30.10.03
6 grande rue
70200 Bouhans Les Lure
Président : Éric FRECHIN

Ecole

Ecole Maternelle de Bouhans Les Lure 03.84.62.83.47
10 grande rue
70200 Bouhans Les Lure

Associations de Bouhans Les Lure

L'ACCA (Association Communale de Chasse Agrée) 06.87.23.11.89
Président : Bernard LAMBOLEY

Les Bodingos 03.84.30.34.20
Président : Jean-François EBERSOLD

Les Godillots (Club de Marche) 03.84.30.23.88
Présidente : Marie-Thérèse MUNIER

Les Mêmes des 4 villages
Président: Mohamed KALAI

Divers

ONF: Garde forestier Joris DELDON07.77.31.33.07

Trésorerie de Lure 03.84.62.41.40

Trésorerie d'Echenoz la Méline (Ordures Ménagères) 03.84.76.34.64

Sictom (gestion des ordures ménagères) 03.84.78.09.52

Mail : sictom@sictomvds.com